



Les élus du groupe DSES  
au Conseil Départemental du Doubs

A l'attention de Messieurs les Présidents, Madame la  
Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers  
communautaires des Communautés de communes du  
département du Doubs

Le 8 juillet 2026

**Objet : Clarification de notre position sur la politique départementale de soutien à l'immobilier  
d'entreprise**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2023, le Département du Doubs a choisi d'exercer une politique optionnelle de développement économique. Il a conventionné avec votre communauté de communes pour obtenir la délégation de la compétence de soutien à l'immobilier d'entreprise, attribuée au bloc communal par la loi NOTRe.

**Un dispositif aux apparences séduisantes, mais aux limites évidentes**

Le principe est simple : votre EPCI délibère pour attribuer une aide selon son propre règlement d'intervention, tandis que le Département abonde à hauteur de 10 € pour 1 € investi par votre collectivité (dans la limite de 10 % des dépenses éligibles et pour un plafond de 50 000 €).

Vous connaissez mieux que quiconque les besoins de votre territoire et les acteurs locaux qui méritent un accompagnement pour dynamiser l'économie et l'emploi. Le choix des entreprises aidées relève en premier lieu de votre responsabilité, et nous le respectons.

Cependant, en tant que conseillers départementaux d'opposition, nous avons, à plusieurs reprises, alerté sur les incohérences et les lacunes de cette politique. Après le renouvellement des instances communautaires et l'élection de nouveaux exécutifs, il nous semble essentiel de vous exposer clairement notre position.

**Un contexte budgétaire tendu et des priorités à réaffirmer**

Dans un contexte de rigueur budgétaire nationale, le Département peine à assumer ses missions obligatoires :

- rénovation des collèges
- action sociale
- maintien à domicile des personnes âgées, etc.

Dans le Doubs, cela se traduit par :

- un budget 2025 en récession de 2 %
- une chute des investissements de 20 %
- une division par trois des aides accordées au bloc communal pour la gestion de l'eau
- une annulation de 25 % du fonds de transition climatique annoncé en pleine canicule
- une sous-consommation des enveloppes P@C, que vous constatez vous-mêmes

### **Des subventions sans contreparties ni vision stratégique**

Plusieurs millions d'euros d'argent public ont été versés au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise depuis la mise en place du dispositif. Force est de constater que ces subventions sont attribuées :

- sans contreparties
- sans ciblage en lien avec les politiques départementales
- sans vision économique territoriale

### **Des dérives préoccupantes**

Il est à noter que près de la moitié des aides ne profitent pas directement aux entreprises, mais aux SCI des dirigeants, ce qui pose des questions éthiques que le dispositif ne permet pas d'écartier.

Exemple frappant : le versement d'une subvention de 55 000 € au titre de l'immobilier d'entreprise sur le compte de la SCI familiale du gérant d'une société qui lui reverse, dans le même temps, plusieurs millions d'euros de dividendes. Ce montage, bien que légal, lui permet en outre de bénéficier d'une fiscalité avantageuse sur les droits de succession.

Comment justifier que des fonds publics financent indirectement des optimisations fiscales privées, alors que les services publics essentiels manquent cruellement de moyens ?

Ce cas n'est malheureusement pas isolé. D'autres exemples montrent que la cohérence de cette politique départementale est largement perfectible.

### **Notre position : un soutien à l'économie, oui, mais responsable**

Le soutien des collectivités au monde économique est indispensable, et nous n'y sommes pas opposés. Encore faut-il qu'il s'exerce avec tout le respect dû à l'argent public. Or, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

C'est pourquoi nous votons systématiquement contre les rapports du Conseil ou de la Commission départementale qui y ont trait. Notre opposition n'est pas un rejet de principe, mais elle repose sur des constats concrets :

- L'absence d'évaluation : nous avons proposé à la majorité de mesurer objectivement l'impact et l'effet de levier réel de cette politique. Notre proposition de mission d'information et d'évaluation a pourtant été rejetée par la majorité départementale en décembre 2025
- Un déséquilibre dans l'allocation des aides : alors que l'exécutif départemental avait mis en avant son engagement envers les commerces ruraux de proximité, ceux-ci ne représentent aujourd'hui que 8 % des aides attribuées.

- Une volonté politique qui n'est pas la nôtre : pour nous, la priorité devrait être le soutien à l'investissement public pour rénover les réseaux d'eau ou adapter les bâtiments aux enjeux climatiques (canicules, économies d'énergie), plutôt que des aides sans garantie d'utilité collective.

### **Nos propositions pour une politique plus vertueuse**

Pour que chaque euro public soit dépensé à bon escient, nous demandons :

1. Une évaluation de l'impact du dispositif afin d'en corriger les dérives et de maximiser l'impact des aides accordées.
2. L'instauration de critères objectifs pour garantir que les aides profitent à l'intérêt général et aux prérogatives départementales.
3. L'instauration de critères simples pour s'assurer que les activités hébergées soient bien bénéficiaires de l'aide départementale (par exemple, avec une diminution du loyer dans le cas où l'aide est versée à une SCI).
4. Une orientation significative de ces aides en faveur du commerce en milieu rural.
5. Le rétablissement des prêts d'honneur à la place ou en complément des subventions.
6. Le lien entre l'aide départementale et ses compétences : politique d'insertion, valorisation du statut d'aidant ou de pompier bénévole, etc.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous accompagner dans la réflexion sur une politique économique plus transparente, équitable et efficace. Nous sommes convaincus qu'une collaboration entre nos institutions peut permettre de corriger ces dysfonctionnements et de recentrer les aides sur l'intérêt général.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

**Raphaël Krucien et Claude Dallavalle,**

*Pour les élus du groupe Doubs Social Ecologique et Solidaire au Département du Doubs*

